



A compléter par l'APAS-BTP

N° de dossier :
Conseillé(e) APAS-BTP :
Centre et séjour :

La description du séjour au catalogue précise la tranche d'âge des enfants accueillis.

À titre exceptionnel et pour un réel motif, une demande de dérogation peut être formulée

DEMANDE DE DEROGATION

Responsable légal : Lien avec l'enfant :

Téléphone : Téléphone 2 :

Participant (nom, prénom) :

Date de naissance : Age précis à la date du départ : Sexe :

1^{er} départ en séjour A déjà fait des séjours APAS BTP :

Séjour choisi :

Dates :

Motif de la demande de dérogation :

.....

Fait à : Le : Signature :

Pour information, pourquoi est-il important de respecter les tranches d'âges ?

- Certaines activités peuvent être pratiquées avec un âge minimum, fixé par la loi.
- Pour la **cohésion du groupe**, il est important d'avoir des tranches d'âges limitées.
- Un enfant/jeune ne va pas toujours se sentir à l'aise avec des plus jeunes ou plus âgés. Il peut se retrouver en difficulté, ne pas suivre physiquement et intellectuellement le groupe et à l'inverse, il peut s'ennuyer.

ACCORD DE L'APAS BTP

FAVORABLE NON FAVORABLE Motif :

Date : /..... /..... Cachet et signature APAS BTP Service Vacances Jeunes :